

## **ORDONNANCE COLLECTIVE**

Ordonnance collective :	Numéro
Transfert de traitement de dialyse par cycleur en mode manuel.	Néphrologie-01

DESCRIPTION : Procéder au transfert du traitement de dialyse par cycleur en	DATE DE MISE EN VIGUEUR :	DATE DE RÉVISION :
mode manuel, lorsqu'une alarme du cycleur demeure non résolue.	2008.03.4	

**TITRE DU PROTOCOLE :** Interventions lors du transfert du mode de traitement de dialyse par cycleur en mode manuel.

### **ACTIVITÉS RÉSERVÉES**

• Effectuer et ajuster des traitements médicaux selon une ordonnance.

#### PROFESSIONNELLES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE :

Infirmières de l'unité de néphrologie (4<sup>e</sup> B-CHUS – Hôpital Fleurimont)

#### **INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION:**

 Clientèle sous dialyse péritonéale ambulatoire continue (DPAC) par cycleur, lorsqu'une alarme du cycleur demeure non résolue.

#### **CONTRE-INDICATIONS/LIMITES:**

 Si le patient présente des signes de surcharge ou de détérioration, tels que : T.A. élevée, dyspnée, œdème = aviser le néphrologue.

# INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ:

• Compléter l'épuration du sang et la correction de la volémie à l'aide d'un échange manuel.

#### Ordonnance collective:

Numéro

Transfert de traitement de dialyse par cycleur en mode manuel

Néphrologie-01

## **PROTOCOLE:**

TITRE: Interventions lors du transfert du mode de traitement de dialyse par cycleur en mode manuel

## Séquences:

- 1. Identifier la cause de l'alarme du cycleur et tenter de la résoudre
- 2. Si l'alarme demeure non résolue :
  - Débrancher le patient du cycleur
  - Vider l'abdomen et infuser 2 litres de dialysat jusqu'au lendemain matin, selon la technique de soins infirmiers # 210T1.

#### Attention:

Si le volume d'injection sur le cycleur est moins de 1.5 litres, garder l'abdomen vide jusqu'au lendemain matin.

<u>N.B.</u>: Lorsqu'un faible volume est « programmé » sur le cycleur, c'est habituellement pour un problème de fuite ou de hernie.

- Choisir la concentration du dialysat selon le type de solution dialysante sur le cycleur :
  - Si uniquement dialysat 1.5 %: infuser dialysat 1.5 %
  - Si uniquement dialysat 2.5 %: infuser dialysat 2.5 %
  - Si plusieurs concentrations de dialysat telles 1.5 %, 2.5 %, 4.25 % sur le cycleur : infuser un dialysat 2.5 %

## **Attention:**

Pour le choix du dialysat : ne pas tenir compte des cas d'Icodextrin (Extranéal) ni de Nutrinéal.

 Le lendemain matin, aviser le néphrologue et l'infirmière responsable de la clinique de dialyse à domicile.

Ordonnance collective :	Numéro
Transfert de traitement de dialyse par cycleur en mode manuel	Néphrologie-01
ÉLABORÉE PAR :	
Martine Proulx, conseillère clinicienne DISC Chantal Rodrigue, candidate infirmière praticienne spécialisée en néphrologie Dr Martin Plaisance, néphrologue	
APPROBATION:  Médecin, chef du département clinique	30/04/2008 Date
Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)	2/6/7008 Date
Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)	2008  06   11 Date
Président du CMDP	0 8/03   1   Date
DATE PRÉVUE DE RÉVISION :	